



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gestion

Question écrite n° 74997

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la maîtrise progressive des factures d'énergie et de déchets des ménages français. L'Association nationale des collectivités territoriales et des professionnels spécialisés dans la gestion locale des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur (AMORCE) propose d' « assurer la mise en place d'une réseau de 1 000 plateformes de proximité de la rénovation énergétique ». Au regard de cette proposition, elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement.

Texte de la réponse

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et les conseils régionaux volontaires ont mobilisé les territoires à travers des appels à manifestation d'intérêt « plateformes territoriales de la rénovation énergétique » (Ptre) initiés à partir de la fin d'année 2013 pour dynamiser le marché de la rénovation énergétique de l'habitat. Ces plateformes agissent sur l'offre et la demande de rénovation en proposant un accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation et en stimulant les professionnels du bâtiment et le secteur bancaire. Aujourd'hui, l'Ademe accompagne 100 Ptre dans leur mise en œuvre opérationnelle et en favorise la création de nouvelles avec un objectif de 300 Ptre à l'horizon 2019. Parallèlement à la phase de déploiement des Ptre, l'Ademe en assure un suivi dans le but de promouvoir les modèles les plus performants (nombre de ménages suivis, dynamisation des territoires et des réseaux professionnels). Elle valorise les démarches initiées afin que les futurs porteurs de projet de plateformes puissent connaître l'existant, notamment en termes de diversité des modèles économiques et juridiques testés. Ces initiatives contribuent, avec les points de rénovation info service, le programme « habiter mieux » de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ou les acteurs privés de la rénovation, à atteindre l'objectif de 500 000 logements rénovés par an fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74997

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1428

Réponse publiée au JO le : [6 décembre 2016](#), page 10137